

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS226

présenté par

M. Taché, Mme Belluco, M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 15

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Un bilan d'étape sera réalisé par l'Autorité nationale des jeux au bout de 18 mois. Ce bilan reposera notamment sur une évaluation de l'état du marché, des mécanismes de protection des joueurs et de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme mis en œuvre par les entreprises de jeux à objets numériques monétisables. Il comportera également une évaluation de l'impact de l'expérimentation sur la filière des jeux d'argent et de hasard et sur celles des jeux vidéos. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les compétences de l'Agence nationale des Jeux dans l'expérimentation des Jonum.